

York, vend à Wm. Ward, du Vermont, 4 nègres: Tobi, 24 ans; Joseph, 20 ans; Sarah, 19 ans, et un enfant de six mois. Prix: 250 louis.

Le 26 avril suivant, Wm. Ward vend 3 de ces esclaves à Montréal, Tobi, Sarah et l'enfant, pour \$425 à Wm. Campbell.

Le 6 mai, Wm. Campbell vend ses trois esclaves au Dr Charles Blake pour \$300.

Cette série d'actes est déposée dans le greffe du notaire J.-G. Beek à la date du 26 février 1798.

— 5 septembre. — Vente d'une esclave panise, nommée Charlotte, âgée de 18 ans, par Dame Marie-Joseph Deguire, veuve de Jean-Etienne Waden, à Jacob Scheiffelin, encanteur, pour 21 louis. La dite panise avait été amenée du Haut-Canada par M. Waden en 1776. L'esclave a eu la rougeole et la picote et n'a jamais eu les écrouelles ni aucun vice. Tout cela augmentait sa valeur! (Greffe J.-B. Desève.)

1786. — 22 janvier. — Christ Church. — Mariage des esclaves Thomas York et Margaret McCloud.

1787. — 17 mars. — Samuel Mix, négociant de Saint-Jean, sur Riche lieu, vend à Louis Gauthier, marchand tanneur du faubourg Saint-Laurent, une négresse nommée Rose, âgée de 14 ans, pour la somme de 40 louis. (Greffe de Joseph Papineau.)

1789. — 6 juin. — Charles Lepailleur revend à James Morison la négresse Sarah qu'il lui avait achetée en 1785. Prix: 36 louis. (Greffe J.-G. Beek.)

— 6 juin. — James Morison vend la même Sarah 50 louis à Joseph Andrews. Bénédicte: 14 louis. (Greffe J.-G. Beek.)

1790. — 3 avril. — Vente par Oliver Hasting à M. le chevalier Chs. Boucher de la Bruère, de Boucherville, d'un nègre du nom d'Antoine, âgé de 8 ans et demi. Prix: 90 minots de blé. (Greffe F. Racicot.)

1791. — 9 septembre. — Vente à l'encan de la négresse Rose, âgée de 19 ans,

par Wm. Matthews, négociant de Sorel, à Lambert Saint-Omer, négociant de Montréal. Prix: 38 louis, 5 chelins. Cette esclave avait déjà appartenu à S. Mix. Voir ci-dessus, 1787. (Greffe Desève.)

1792. — Pendant la première session du parlement canadien le député P.-L. Panet, propose l'abolition de l'esclavage au Canada. On ne décida rien. (*B. R. H.*, II, 136.)

1793. — La législature du Haut-Canada adopte une loi pour empêcher l'importation des esclaves et pour déclarer que les esclaves nés dans cette partie du pays seraient libres à l'âge de 25 ans. (Taylor, *Cardinal facts*, et *Monde Illustré*, 9 déc. 1893.)

1794. — 12 mai. — François Boucher de la Périère et Marie Pécaudy de Contrecoeur, son épouse, de Boucherville, accordent la liberté à Jacques, leur esclave nègre, âgé de 21 ans, à condition qu'il aille demeurer dans les postes les plus éloignés des pays d'en haut. Si jamais il abandonne les dits postes, il retombera en esclavage. (Greffe F. Racicot.)

1795. — 15 décembre. — Frs Dumoulin, marchand du Bout de l'île, vend à Myer Michaels, marchand, un mulâtre nommé Prince, âgé de 18 ans. Prix: 50 louis. (Greffe J.-G. Beek.)

1796. — 16 janvier. — Dépôt d'un acte de vente en date du 15 janvier 1794, d'une négresse nommée Rose. Le vendeur est P. Byrne, l'acheteur Simon Meloche. Prix: 360 chelins. (Greffe J.-G. Delisle.)

1796. — 3 septembre. — J.-A. Gray, marchand, vend à John Shuter, marchand, un nègre nommé Jack. Le vendeur l'avait acquis de dame veuve Fleming, le 6 juin 1795. (Greffe J.-G. Beek.)

— 3 septembre. — John Shuter promet au nègre Jack de l'émanciper dans six ans, si celui-ci le sert fidèlement. Au bas, le 2 novembre 1803, M. Shuter déclare que Jack a rempli son devoir et qu'il lui accorde sa liberté. (Greffe J.-G. Beek.)